



The European Consumers' Organisation

COMMUNIQUE DE PRESSE
PRESS RELEASE

Contact: John Phelan: +32 (0) 2 789 24 01
Date: 19/04/2011
Référence: PR 2011/018

La Commission manque de détermination pour garantir la neutralité d'internet

Les 350 millions d'internautes européens seront déçus par la Communication de la Commission européenne publiée aujourd'hui sur la neutralité du réseau. Ils voient s'envoler pour la deuxième fois toute chance de garantir le caractère neutre et la qualité de service d'Internet.

Le principe de la neutralité du réseau assure un traitement équitable des données numériques quels que soient leur source, destination et type. Il protège les utilisateurs contre les techniques abusives de gestion de trafic mises en place par les gestionnaires de réseaux tels que le blocage, la dégradation ou la hiérarchisation des services en ligne populaires à large bande passante comme les appels vocaux et le partage de fichiers P2P.

Le BEUC regrette que la Commission ait laissé passer la possibilité d'adopter des règles spécifiques sur la neutralité du réseau au bénéfice des internautes. L'enquête annoncée par la Commission ne fera que confirmer l'évidence. La neutralité du réseau est gravement menacée et on a déjà perdu un temps précieux. Le Bureau Européen des Unions de Consommateurs est l'une des nombreuses organisations qui appellent une réglementation au niveau européen.

Les différentes approches des autorités de régulation nationales dans les pays de l'UE, les restrictions de plus en plus fréquentes par les opérateurs combinées à un manque de concurrence sur le marché des télécommunications nous apportent la preuve qu'une action européenne est fondamentale pour assurer la neutralité du réseau sur internet.

Monique Goyens, Directrice générale du BEUC, le Bureau européen des Unions de Consommateurs, a commenté :

« C'est une question cruciale pour tous les internautes européens. La transparence à elle seule constitue une protection tellement faible qu'elle frise le ridicule. Les internautes ont besoin de plus que ça pour que soient garanti un accès non discriminatoire et une qualité de service qui correspondent au prix qu'ils ont payé.

« Après tout, Internet est synonyme d'ouverture, de choix et de participation. Si les fournisseurs d'accès internet abusent de leur capacité technique de contrôler le trafic, ces qualités essentielles seront perdues. La course aux avancées technologiques est très rapide et, par souci d'équité, a besoin d'un arbitre. L'UE doit assumer ce rôle tout en donnant aux autorités nationales de régulation les moyens de faire de même. »

FIN

BEUC, the European Consumers' Organisation
+32 2 789 24 01 - press@beuc.eu

**Want to know more about BEUC? Visit www.beuc.eu
www.twitter.com/beuctweet**

 **[EC register for interest representatives: identification number 9505781573-45](#)** 